



Institute for
Research on
Public Policy

Institut de
recherche
en politiques
publiques

Pour diffusion immédiate – Le 4 juin 2009

COMMUNIQUÉ

Le Canada doit revoir ses lois en matière de secret et d'information

Le Parlement devrait réviser les limites imposées à l'accès à l'information

Montréal – Les lois canadiennes en matière de secret vont trop loin pour protéger les secrets de sécurité nationale, affirme une nouvelle étude de l'Institut de recherche en politiques publiques.

Selon cette étude intitulée « Canada's National Security "Complex": Assessing the Secrecy Rules », il est certes indispensable de préserver le secret légitime en matière de sécurité nationale, mais certaines dispositions des lois sont excessives et minent la crédibilité des services de sécurité canadiens.

« Le Parlement doit lui-même manifester une saine dose de scepticisme face aux revendications de secret faites par le gouvernement au nom de la sécurité nationale, affirme l'auteur Craig Forcese. Car les limites imposées à l'accès à l'information – et les pénalités draconiennes prévues dans certains cas – sont nettement incompatibles avec la démocratie que les lois sont censées protéger. »

L'auteur formule une série de recommandations visant un meilleur équilibre entre la transparence nécessaire au fonctionnement de la démocratie et le maintien des lois qui protègent légitimement la sécurité nationale. L'usage excessif du secret risque en effet d'amoindrir la confiance à l'égard du gouvernement et d'inspirer des changements qui rendraient plus difficile la protection de secrets légitimes. Il enjoint donc le Parlement d'abroger officiellement la section 4 de la *Loi sur la protection de l'information* et de la remplacer par une disposition beaucoup plus mesurée, tout en suggérant au gouvernement d'uniformiser la définition du concept de « sécurité nationale » dans l'ensemble du code des lois afin d'éviter la confusion suscitée par les multiples termes qu'on y trouve. Craig Forcese se dit enfin favorable à la création d'un poste de vérificateur permanent des lois et politiques de sécurité ainsi que d'un comité de parlementaires doté de pouvoirs législatifs qui aurait accès à des renseignements secrets.

« Déjà, conclut l'auteur, le législateur a consenti à modifier le processus des certificats de sécurité parce qu'il allait trop loin dans la défense du secret au détriment de l'équité du processus judiciaire. »

On peut télécharger sans frais cette étude de Craig Forcese intitulée « Canada's National Security "Complex": Assessing the Secrecy Rules » sur le site Web de l'Institut, au www.irpp.org.

-30-

Pour obtenir plus de détails ou pour solliciter une entrevue, veuillez communiquer avec l'IRPP.

Pour recevoir le bulletin mensuel de l'IRPP *@propos* par courriel, veuillez vous abonner à son service de distribution au site Web www.irpp.org.

Renseignements : Kate Shingler

Tel. : 514-787-0737

Cellulaire : 514-235-8308